Docusign Envelope ID: 1B9925A6-1209-4C3A-9C85-489F6C28E3F3

AB4M MACHINES OUTILS
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 5 Impasse Ampère
38110 ROCHETOIRIN
849 370 499 RCS VIENNE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 05-12-25

L'an 2025,
Le 05-12-25

Signé en la forme électronique à la date figurant en page des signatures.

Monsieur Alain BOURGEY, demeurant Le Bois de Cessieu 95 Route de Vernavant, 38110 CESSIEU,

Associé Unique de la société **AB4M MACHINES OUTILS**,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Monsieur Alain BOURGEY, Associé Unique, décide de transférer le siège social du 5 Impasse Ampère, 38110 ROCHETOIRIN au **95, Route de Vernavant – Le bois de Cessieu – 38110 CESSIEU** à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL.

"Le siège social est fixé : **95, Route de Vernavant – Le bois de Cessieu – 38110 CESSIEU** ".

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique
Alain BOURGEY

Signé par :
BOURGEY Alain
20040CAC78564C4...